

# *CONSEIL MUNICIPAL DE LANGUIDIC*

**Séance du 22 février 2016**

## **SOMMAIRE**

1 - Désignation du secrétaire de séance.....	1
2 – Approbation du compte rendu de la séance du 25 janvier 2016.....	1
3 – Vœu pour l'agriculture .....	1
4 – Débat d'orientation budgétaire 2016 .....	3
5 – Admission en créances éteintes de produits irrécouvrables.....	7
6 – Zone d'Activités de Lanveur : vente d'un lot.....	8
7 – Maison de l'Enfance : attribution du lot n°1 ..	8
8 – Personnel communal : modification du tableau des effectifs .....	9
9 – Questions diverses .....	12

# CONSEIL MUNICIPAL DE LANGUIDIC

## Séance du 22 février 2016

Le vingt-deux février deux mil seize à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de LANGUIDIC s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Patricia KERJOUAN, Maire.

### **ASSISTAIENT A CETTE SEANCE :**

MM. F. LE LOUËR. A. LE ROUX. P. EVANNO. T. LE STRAT. C. DAVID. L. LE PICARD. M.C. LE PENNE. M. RÉZOLIER. M.C. LE PAILLARD. B. LE GAL. C. LE GAL. M. LE GALLO. H. PHILIPPE. N. LE GALLIOT. L. GRAIGNIC. M. CHEVALIER. N. MARETTE. B. TRÉHIN. J. LE LOHER. C. LE BOURSICO. M. PURENNE. G. LE GALLIOT. M. PENNANEAC'H. M. FLEGEAU. M. DIONE.

### **ABSENTS OU EXCUSES :**

MM. V. GARIDO (P. à C. DAVID). P. KERBELLEC (P. à A. LE ROUX). J.M. GUYONVARCH (P. à P. KERJOUAN).

### **1 - Désignation du secrétaire de séance**

Le Conseil Municipal désigne Monsieur Julien LE LOHER pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

### **2 - Approbation du compte rendu de la séance du 25 janvier 2016**

A la remarque de Madame Myriam PURENNE lors du dernier conseil municipal concernant la mise en ligne du compte rendu de la séance du conseil municipal, Madame le Maire apporte la précision suivante : Suivant l'article 25 du règlement intérieur du conseil municipal, et en référence à l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, "*le compte rendu de la séance est affiché dans la huitaine*".

Ce qui est en réalité approuvé par le conseil municipal est le procès-verbal de la séance (article 24 du règlement intérieur précité en référence à l'article L2121-23 du Code Général des Collectivités Territoriales), constitué par les délibérations, que les conseiller municipaux signent en début de séance sur le registre des délibérations. Ces délibérations sont retranscrites in extenso dans le compte rendu, avec les interventions des uns et des autres.

Le compte rendu est, sauf cas particulier, toujours affiché en mairie et sur le site de la commune avant son approbation par le conseil municipal.

Aucune autre remarque n'étant formulée, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

### **3 - Vœu pour l'agriculture**

*Intervention de Monsieur Claude LE BOURSICO : "Nous pensons que ce vœu arrive bien tard, cela fait plus d'un mois que les agriculteurs et agricultrices se bagarrent pour que leur travail puisse faire tout simplement vivre leurs familles. Nous ne pouvons bien évidemment que soutenir, comme nous soutenons l'ensemble des français qui se battent pour améliorer leurs conditions de vie. Comment peuvent-ils accepter que leur travail ne soit pas rémunérateur. C'est la seule profession où les prix sont fixés par celui qui achète, imaginez chez le boucher, boulanger et autres, c'est vous qui décidez du prix d'achat.*

*Mais, cette situation ne date pas d'aujourd'hui, prenons la fin des quotas laitiers accepté par le Gouvernement précédent. En 2008, cette loi dite de "modernisation économique" a donné les pleins pouvoirs aux centrales d'achat. A cette époque très peu de paysans se sont insurgés. Nous pensons que, tant pour le lait que pour la viande, notre savoir-faire a un prix, qu'il faut le faire reconnaître aux acheteurs. Les dernières propositions faites par le Gouvernement ne serviront pas leur cause bien au contraire. Donc pour tout cela, nous soutiendrons ce vœu.*

*Nous souhaiterions également, que les collectivités locales prennent en compte les autres conflits dans notre pays et soient également assujettis à des vœux tels que celui-ci. Nous pensons bien évidemment aux "Goodyear" condamnés en première instance à de la prison ferme, nous pensons également aux personnels d'Air-France virés comme des malpropres pour une chemise déchirée.*

*Ces travailleurs se battent également pour leur emploi, pour leurs conditions de travail et surtout pour pouvoir, comme les agriculteurs vivre de leur travail. Nous ne faisons aucune différence entre ces travailleurs et les agriculteurs.*

*Les seules luttes que l'on perd ce sont celles que l'on ne mène pas. Au même titre que nos paysans ne les oublions pas".*

***Intervention de Madame Mélanie PENNANEAC'H :*** *"L'agriculture va mal et un certain nombre d'agriculteurs crie leur révolte, mais nous avons tous une part de responsabilité dans cette crise agricole. Il ne faut pas toujours rejeter la faute uniquement sur les institutions. Nous avons tous notre part de responsabilité en tant que consommateur ou plutôt comme "consom'acteur". Pour aider les agriculteurs nous citoyens, nous devons nous remettre en question et revoir notre façon de consommer.*

*En ce qui concerne notre commune voici quelques questions : qu'est-il fait pour mettre en valeur le travail de nos cultivateurs, éleveurs, paysans et ce n'est pas péjoratif.*

*Quels producteurs de Languidic fournissent notre cantine ?*

*Le marché de Languidic est-il représentatif de la richesse agricole de la commune et des environs ?*

*N'est-il pas pensable de développer un tourisme en lien avec notre agriculture ?*

*Nous sommes prêts nous, groupe "Osons l'avenir" à travailler sur ces différents dossiers avec vous. Nous en reparlerons dans le débat budgétaire lorsque nous aborderons le développement durable notamment.*

*Autre point dans ce texte "Vœu du conseil municipal" il est stipulé, je cite : "le soutien aux actions du monde agricole" s'il est tout à fait louable de soutenir le mouvement, (et notre groupe le soutient), comment soutenir en conseil municipal toutes les actions des agriculteurs ? Au cours de ces différentes actions, il y a quand même eu de nombreuses dégradations des biens publics. Quelle serait la réaction de Madame Le Maire si ces actions avaient eu lieu sur la commune ? Mais Madame le Maire n'êtes-vous pas juge et partie ?"*

***Intervention de Monsieur M'baye Dione*** *qui met en perspective l'embargo russe et les débouchés de produits agricoles. Il souligne que cet embargo a pour conséquence une surproduction agricole.*

***Intervention de Monsieur Benoît TRÉHIN :*** *"En tant qu'agriculteur je voudrais remercier le conseil municipal pour son soutien face à la crise que traverse le monde agricole en ce moment ainsi qu'à Madame le Maire pour sa prise d'initiative au sein de l'agglomération. Je voudrais aussi remercier les élus de la Majorité municipale présents samedi dernier à Loudéac au rassemblement des élus en soutien à l'agriculture. Les élus de toutes tendances étaient invités à ce rassemblement soutenu par l'association des Maire de chaque département breton. La présence des élus de notre groupe montre bien notre intérêt pour le développement économique de notre territoire. Notre présence à ce rassemblement traduit notre motivation tout comme nos échanges lors de nos réunions de groupe ou lors des commissions où sont débattus les sujets validés par le conseil municipal".*

***Madame le Maire*** *souligne l'enjeu économique d'une telle crise pour la commune ; plus de 1 000 emplois sont ainsi concernés par le territoire. Elle souligne l'importance de soutenir la filière agricole.*

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :*

- **SOUTIENT** les actions du monde agricole pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la crise majeure subie par les agriculteurs et agricultrices morbihannais.

#### **4 - Débat d'orientation budgétaire 2016**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que la loi relative à l'administration territoriale de la République du 6 février 1992 impose à toutes les communes de 3 500 habitants et plus d'organiser un débat d'orientation budgétaire dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif. Ce débat permet à l'assemblée délibérante :

- de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif,
- d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la collectivité.

Le débat d'orientation budgétaire constitue une formalité substantielle de la procédure budgétaire et un moment essentiel d'une collectivité locale.

Les dispositions de l'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) imposent désormais aux collectivités territoriales une délibération spécifique relative au rapport présenté par l'exécutif sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce débat donne lieu à un vote.

Madame le Maire dirige ensuite le débat d'orientation budgétaire 2016 qui s'organise autour des thèmes suivants :

- Le contexte international,
- les éléments clés au niveau national,
- les finances publiques,
- les recettes de fonctionnement,
- les dépenses de fonctionnement,
- la dette,
- les dépenses d'investissement,
- le financement des investissements,
- les budgets annexes.

*Madame Monique FLÉGEAU s'interroge quant à la prise en compte dans l'élaboration du budget 2016 du développement durable : économie énergétique notamment. Elle interroge aussi la municipalité quant à la sollicitation d'une subvention parlementaire.*

*Madame Myriam PURENNE s'interroge sur la question des moyens de production du restaurant scolaire et sur la cotisation Unédic. Elle souhaiterait pouvoir disposer de la répartition des charges de personnel par catégorie : A, B, C. Elle souhaiterait voir inscrire au budget la réalisation d'une aire de pique-nique.*

*Madame Mélanie PENNANEAC'H pense que ce point relève le manque d'ambition de la commune dans le domaine : pas de mise en valeur de notre particularité agricole communale et aucun vœu de développement des circuits courts. Pourtant, en début de Conseil Municipal il y a bien une demande pour soutenir les actions du monde agricole. Des mots seulement, la preuve aucun engagement.*

*Parallèlement, n'est-il pas possible de les soutenir dans leur quotidien en leur permettant de vivre de leur travail en achetant leurs produits, en leur permettant de vendre localement par le biais de notre cantine scolaire, l'EHPAD et notre marché, de vivre du tourisme, etc... Encourager les cycles courts, la production locale et pourquoi pas le bio.*

*Par ailleurs, outre la rénovation de notre bâti (là aussi pour économiser et penser sur le long terme) une réflexion notamment sur la récupération des eaux de pluie doit être mise en place sur nos bâtiments communaux. La construction d'un nouveau bâtiment : la maison de l'enfance d'autant plus parce que ce sont des enfants, qu'est-il pensé en terme de développement durable ?*

*Et la question des déplacements sur la commune (trajets école, chemins de randonnées), des stationnements ...*

*Encore une fois sur tous ces points, nous sommes convaincus qu'un travail en commission doit permettre de développer différentes actions allant dans le bon sens sans forcément engager d'énormes coûts. Cependant les chantiers sont à mettre en route. Quelle est votre volonté politique ?*

**Monsieur Claude LE BOURSICO** donne lecture de la contribution du groupe "Osons l'Avenir" :

*Le contexte international :*

*C'est vrai que le contexte international est propice à bien des commentaires et qu'il est difficile de l'aborder tant les menaces géopolitiques sont grandes et sans doute inégalées à ce jour. Néanmoins, comment passer sous silence la crise financière qui se profile et qui malheureusement sera bien pire dans ses conséquences que celles de 2008. Les économistes de tous bords se rejoignent sur ce funeste pronostic et que les promesses, la main sur le cœur, lors du discours de Toulon de Sarkozy sont restées lettres mortes.*

*Au niveau national :*

*Sur les entreprises, juste une petite phrase pour montrer que nous sommes en total désaccord avec le rapport économique et social de 2016. Certaines entreprises avaient besoin du CICE, mais comment admettre (par exemple) que les grandes surfaces bénéficient de ce crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi. Comment admettre qu'aucune contrepartie ne soit demandée à ces entreprises. Les ménages sont de plus en plus étranglés et l'emploi risque de connaître un nouveau recul sur 2016. Cette politique absurde mène le pays et ses collectivités territoriales dans le mur.*

*Le prochain débat sur la modification du code du travail va nous donner une fois de plus raison et les différents conflits sont la preuve que ce Gouvernement fait une politique contraire à ses promesses.*

*Les finances publiques :*

*La politique de redressement des finances publiques faite par le Gouvernement Valls ressemble plus à une saignée des finances des collectivités territoriales, des dépenses sociales, des retraites, et de la politique de la famille. Il est apparemment plus facile pour ce gouvernement de taxer les petits que de faire la chasse aux évasions fiscales qui, rappelons-le avoisinent en France les 70 milliards par an. C'est affligeant et révoltant dans un pays regorgeant de richesses.*

*La Communauté d'Agglomération :*

*L'an dernier nous tenions ces propos : Je cite "Nous ne vous ferons pas un procès d'intention, nous vous jugerons sur vos actes ! Nous espérons que le conseil municipal travaillera de façon commune pour faire des propositions. Et nous attendons avec une certaine impatience la date de notre première réunion".*

*Hélas, malgré nos demandes répétées, jamais vous ne daignez travailler les différentes propositions que nous formulons pour que notre commune ne soit pas laissée pour compte sur notre agglomération.*

*Notre commune :*

*La DGF : les sommes que vous nous donnez ne sont pas les chiffres officiels mais un calcul de l'association des Maires de France. Les chiffres officiels seront publiés à quelle date ? Et correspondent-ils à la réalité ?*

*Nous attendons un peu plus d'explications sur la mutualisation verticale et horizontale des moyens et des services. Nous redisons notre souci de travailler ce dossier avec les agents de la commune, ce qui n'est pas le cas actuellement.*

*Toujours l'an dernier, nous vous avons demandé de nous donner quelques chiffres-clés qui nous auraient permis de comprendre la réalité sociale de notre commune. Par exemple : le nombre de personnes bénéficiant du RSA, le nombre de familles monoparentales, le nombre de personnes en recherche d'emploi, etc, etc...*

*Cela serait certainement plus intéressant que les chiffres donnés au niveau national.*

*20 permis de construire seulement. En quatre ans, le nombre de permis de construire a été divisé par trois.*

*La taxe d'ordures ménagères va augmenter de 3%. Ayant assisté avec Myriam au dernier Conseil Communautaire nous n'avons pas compris cette augmentation. Vous supprimez des heures d'ouverture des déchetteries, des emplois et vous augmentez la taxe : comprend qui peut.*

*Les dépenses de fonctionnement :*

*Nous redisons que les frais de fonctionnement de l'école privée sont un gaspillage de l'argent public, contredisant les explications de Madame Le Maire lors du dernier conseil. La loi nous oblige au financement des écoles privées, appliquons la loi mais rien que la loi. Vous nous rappelez que le préfet a émis un avis favorable. Jamais ou presque jamais un préfet n'a été à l'encontre d'une décision municipale.*

*Nous approuvons l'approvisionnement du restaurant scolaire en produits issus de l'agriculture biologique ou raisonnée. Nous souhaiterions ajouter que les circuits courts, c'est-à-dire locaux soient également privilégiés.*

*Quel est le but d'une adhésion de la commune à l'UNEDIC ?*

*Les frais de personnel :*

*L'externalisation de certaines prestations concernant les espaces verts nous inquiète au plus haut point.*

*Pouvez- vous nous donner le coût du personnel municipal pour les espaces verts ?*

*La privatisation d'un service municipal commence toujours de cette façon. Nous ne reviendrons pas sur votre méthode concernant le personnel communal, nous tirerons les conséquences de vos actes dans les années futures.*

*La réflexion sur une mutualisation du service médecine du travail nous pose problème, comment accepter qu'un employé d'une collectivité de l'agglomération se retrouve face à un médecin employé et payé par l'agglomération. Il existe à notre avis un problème de déontologie.*

*Le multi accueil :*

*Où en est le dossier de notre multi accueil ?*

*La dette :*

*Vu le peu d'investissement prévu pour l'avenir, nous n'avons bien évidemment pas besoin de contracter de nouvel emprunt. Est-ce la bonne solution ?*

*Les dépenses d'investissement :*

*Programme annuel récurrent :*

*Nous pensons que les acquisitions foncières doivent se poursuivre, et nous devons être attentifs sur des opportunités à venir. L'entretien des bâtiments existants comme par exemple l'ancien bâtiment de l'ADRACEB ou le local jeunes sont dans un état déplorable. Peut-être avez-vous des nouvelles de Saint Donatien ?*

*Programmes pluriannuels :*

- *Mise en vente des lots constructibles Rue de la poterie : Pont Augan : quel financement ?*

*Programmes en phase d'études*

- *Station de testage*
- *Ecoles : programme numérique*
- *Voie partagée à Pont er Pache*
- *Local jeunes*
- *Le 15 rue de la libération*
- *Salle Jo Huitel*
- *Salle associative de Tréauray*
- *Zone de Coët-Mousset (étude déjà réalisée il y a une dizaine d'années)*

- *Le multi accueil*

*Pour l'ensemble de ces points, nous souhaiterions avoir des explications.*

*Les budgets annexes*

*Concernant le budget gendarmerie :*

*Comment pouvez-vous noter que l'équilibre financier sera effectif en 2021, alors que le déficit se creuse d'année en année ?*

*Les Hauts de Pont Kerran :*

*Avez-vous des demandes pour la vente du dernier lot ?*

*Ateliers relais :*

*Même question : avez-vous des demandes en remplacement de David Le Ruyet ?*

*Que dire enfin de la fermeture de notre Office du tourisme ? Il y a deux ans, l'ancienne municipalité, dont vous faisiez partie, rentrait soit-disant en résistance. C'était pathétique. Nous suivons de très près ce dossier et nous nous rendons vite compte que l'office de tourisme de Lorient Agglomération a sa propre logique (ce n'est pas nous qui le disons mais le Maire d'Hennebont). Nous avons sur notre commune une association (OLA) qui fait un travail formidable mais qui a peu de visibilité sur le bourg.*

*Nous avons au bourg des locaux disponibles, pourquoi ne pas étudier la possibilité d'une location saisonnière pour ré-ouvrir un lieu permettant de faire vivre le tourisme dans notre commune.*

*En conclusion, notre groupe juge votre programme d'investissements non ambitieux et programme la fermeture de services publics. Celui-ci ne permettra ni l'évolution de notre commune ni son attractivité.*

*Proposition de notre groupe :*

*Les 2 premières propositions ne coutent pas un centime à la commune mais créerait du lien solidaire sur notre commune.*

- *Mutuelle de village,*
- *Avec le conseil municipal enfants : la journée de la laïcité : travail en lien avec les écoles, le service jeunesse.*
- *Réflexion sur la salle de Kergonan (chapelle),*
- *Un réel entretien des bâtiments communaux,*
- *City stade ou autre pour nos jeunes*

*C'est à Caumont-sur-Durance en 2012 que la première mutuelle de village a été mise en place. Cette idée, pas si nouvelle, avait disparu avec la montée du salariat. La grande pauvreté et les coupes de budget dans la Sécu la remettent au goût du jour.*

*Comment cela fonctionne :*

*Le plus gros du travail est bien évidemment en aval, prévenir et réunir la population, peut-être lors de vos réunions de quartiers, pourquoi ne pas rencontrer les habitants à la mairie, utiliser également les publications de la commune, et proposer aux Languidiciens ce que l'on appelle un contrat de groupe. Plus les Languidiciens seront nombreux plus le prix de la mutuelle sera bas.*

*Il suffit de négocier un tarif de groupe auprès d'une mutuelle unique au nom des habitants de sa commune. Les tarifs diminuent pour les assurés, la mutuelle engrange un contrat important et cette action sociale ne coûte rien aux élus. Tout le monde est gagnant.*

*A qui cela s'adresse :*

*A tout le monde, dès 2016, à travers l'accord national interprofessionnel (Ani), toutes les entreprises seront obligées de proposer à leurs salariés une complémentaire santé. Ce qui fait craindre à certains un renforcement de la précarisation des retraités, des demandeurs d'emplois et des professions libérales. Dans ce contexte, l'idée de mutuelle communale prend tout son sens.*

*Qui pilote ce projet :*

*Généralement c'est le CCAS de la commune.*

*Lorsque l'appel d'offre aux mutuelles, non pas aux assurances privées. La différence est qu'une mutuelle ne verse en aucun cas des dividendes à un actionnaire, la municipalité met en contact l'ensemble des habitants intéressés et l'organisme complémentaire de santé.*

*Comme vous le voyez cela ne coûte rien à la commune. La proposition, utile, solidaire et qui ne coûte pas un sou aux communes a séduit un certain nombre de candidats, qui l'ont inscrite dans leur programme. Ville du Morbihan ayant déjà signé des accords avec leurs concitoyens : Etel, Port-Louis, Surzur, Elven.*

**Madame le Maire** apporte les réponses suivantes :

- sur la mutualisation des services : il n'y a pas de compétence nouvelle prise par l'agglomération, la mutualisation se fera suivant la volonté des communes (mutualisation verticale avec l'agglomération ou mutualisation horizontale entre les communes) et de manière la plus intelligente possible. Aucun transfert de personnel n'est actuellement prévu.
- la baisse des permis de construire est un constat que toutes les communes de l'agglomération font.
- l'augmentation de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères correspond à la nouvelle taxe fixée par l'Etat pour le financement de l'ADEME .
- l'externalisation de certaines missions du service espaces verts est une interrogation notamment pour confier des tâches à des travailleurs handicapés.
- la mutualisation du service médecine professionnelle est une nécessité du fait de l'abandon du suivi des agents communaux par les services de l'AMIEM.
- le logement social de Lanveur n'est pas concerné par une cession au bailleur social Lorient Agglomération ; par contre le bâtiment du 15, rue de la Libération est une opportunité financière intéressante.
- des contacts sont pris pour la location du 3<sup>ème</sup> atelier relais.
- la Municipalité est attentive à l'accueil des touristes et l'association OLA est très investie sur le sujet et des pistes de travail sont en réflexion.
- pour le bâtiment de Saint Donatien, le comité de chapelle va être recontacté. Par ailleurs, Madame le Maire indique avoir reçu trois propositions d'achat.
- voie partagée : le Département ne participera pas aux travaux, par contre, il imposera des aménagements sécuritaires.

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 23 voix et 6 abstentions :***

- **APPROUVE** les orientations budgétaires de l'exercice 2016.

#### **5 - Admission en créances éteintes de produits irrécouvrables**

Madame Anne LE ROUX expose au Conseil Municipal que Monsieur le Trésorier d'Hennebont indique qu'il n'a pu procéder au recouvrement de produits et demande en conséquence leur admission en créances éteintes, à savoir :

- Budget Principal : 245,54 € et 429,16 €

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :***

- **DECIDE** d'allouer en créances éteintes les produits non recouverts présentés par Monsieur le Trésorier d'Hennebont,
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document se rapportant à cette opération.

## **6 - Zone d'Activités de Lanveur : vente d'un lot**

Madame Anne LE ROUX expose au Conseil Municipal que Monsieur Nicolas LE GUILLOUX a fait part de son souhait d'implanter son activité de couvreur sur la Zone d'Activités de Lanveur.

Le projet porte sur l'acquisition d'un lot situé rue de Kerlavarec, sur une parcelle cadastrée section ZB n°295, d'une contenance de 1 402 m<sup>2</sup> environ.

La vente est proposée au prix de 15 € hors taxes lem<sup>2</sup>.

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :***

Considérant l'avis n°2016-101v0075 du service France Domaine 56,

- **APPROUVE** la vente d'un lot à Monsieur Nicolas LE GUILLOUX ou à toute personne physique ou morale pouvant s'y substituer,
- **FIXE** le prix de vente du terrain au m<sup>2</sup> ainsi qu'il suit :

Prix de vente	Marge imposable	TVA à payer	Montant encaissé
18 €	15 €	3 €	15 €

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer l'acte à intervenir, ainsi que tout document se rapportant à cette opération,
- **PRECISE** que les frais de notaire sont à la charge de l'acquéreur.

## **7 - Maison de l'Enfance : attribution du lot n°1**

Madame le Maire rappelle que par délibération en date du 21 septembre 2015, le Conseil Municipal a approuvé le projet de création d'une Maison de l'Enfance et le plan de financement de cette opération.

Le projet se situe sur la parcelle AC 401 : rue de Saint Aubin.

La consultation a été lancée suivant la procédure adaptée définie par l'article 28 du Code des Marchés Publics.

La Commission de commande publique s'est réunie le 4 février 2016 afin d'examiner pour avis, le rapport d'analyse des offres établi par le maître d'œuvre (Monsieur Jean LEMOINE : Architecte). La Commission a procédé au classement des offres conformément au règlement de consultation.

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :***

Vu le rapport d'analyse du maître d'œuvre,

Vu l'avis de la Commission de commande publique,

- **DECIDE DE RETENIR** l'offre la mieux disante suivante :
  - o Lot n°1 – V.R.D. – Entreprise Pigeon Bretagne Sud : 56 708,50 €HT.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer les marchés avec l'entreprise retenue, ainsi que toute pièce se rapportant à cette opération.

## **8 - Personnel Communal : modification du tableau des effectifs**

*A la question de Madame Monique FLEGEAU, Madame le Maire indique qu'à ce jour, certains agents ne sont pas remplacés. Madame le Maire précise que certaines tâches seront peut-être externalisées et qu'il y a un poste supprimé dans les services.*

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

Entendu l'exposé de Madame le Maire,

Vu le départ en retraite de trois agents et la réorganisation des services,

Vu la réorganisation du RAM/LAEP,

Vu les possibilités d'avancement de grade par ancienneté,

Vu l'avis favorable du Comité Technique en date du 10 février 2016,

- **APPROUVE** la modification du tableau des effectifs du personnel et l'application des régimes indemnitaires correspondants, ainsi qu'il suit :

ANCIENNE SITUATION		NOUVELLE SITUATION	
1 poste d'adjoint technique de 2 <sup>ème</sup> classe à TC	<b>Poste vacant depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016</b>	<b>Suppression du poste au 1<sup>er</sup> mars 2016</b>	
1 poste d'adjoint technique de 2 <sup>ème</sup> classe à 24/35 <sup>ème</sup>	<b>Poste vacant depuis le 1<sup>er</sup> février 2016</b>	<b>Suppression du poste au 1<sup>er</sup> mars 2016</b>	
1 poste d'adjoint technique de 2 <sup>ème</sup> classe à 7/35 <sup>ème</sup>	<b>Poste vacant depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016</b>	<b>Suppression du poste au 1<sup>er</sup> mars 2016</b>	
1 poste d'éducateur principal de jeunes enfants à 31.50/35 <sup>ème</sup>	<b>Suppression du poste au 1<sup>er</sup> mars 2016</b>	<b>Création d'un poste d'éducateur principal de jeunes enfants à 35/35<sup>ème</sup></b>	
1 poste d'adjoint administratif de 1 <sup>ère</sup> classe à TC	<b>Suppression du poste au 1<sup>er</sup> mars 2016</b>	1 poste d'adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe à TC	<b>Création du poste au 1<sup>er</sup> mars 2016</b>
1 poste d'animateur principal de 2 <sup>ème</sup> classe à TC	<b>Suppression du poste au 1<sup>er</sup> mars 2016</b>	1 poste d'animateur principal de 1 <sup>ère</sup> classe à TC	<b>Création du poste au 1<sup>er</sup> mars 2016</b>

Par conséquent au 1<sup>er</sup> mars 2016, le tableau des effectifs des agents communaux se présente ainsi qu'il suit :

GRADES	CATEGORIE	EFFECTIFS	DHS
<b>SERVICE ADMINISTRATIF</b>			
Attaché principal (D.G.S.)	A	1	1 poste à 35/35ème
Attaché principal	A	1	1 poste à 35/35ème
Rédacteur Principal de 1ère classe	B	1	1 poste à 35/35ème
Rédacteur Principal de 2ème classe	B	1	1 poste à 35/35ème
Rédacteur	B	1	1 poste à 35/35ème
Adjoint administratif ppal de 2ème classe	C	2	2 postes à 35/35ème
Adjoint administratif 2ème classe	C	2	2 postes à 35/35ème
<b>TOTAL</b>		<b>9</b>	
<b>SERVICE DE POLICE MUNICIPALE</b>			
Brigadier chef principal	C	1	1 poste à 35/35ème
<b>TOTAL</b>		<b>1</b>	
<b>SERVICES TECHNIQUES</b>			
Ingénieur principal	A	1	1 poste à 35/35ème
Technicien principal 1ère classe	B	1	1 poste à 35/35ème
Agent de maîtrise principal	C	3	3 postes à 35/35ème
Adjoint Tech. Principal 1ère classe	C	9	9 postes à 35/35ème
Adjoint Tech. Principal 2ème classe	C	5	5 postes à 35/35ème
Adjoint Technique 2ème classe	C	4	3 postes à 35/35ème
			1 poste à 17.50/35ème
<b>TOTAL</b>		<b>23</b>	
<b>SERVICE CULTUREL</b>			
Assistant d'Enseignement Artistique principal de 1ère classe	B	10	2 postes à 20/20ème (1 poste occupé par un NT)
			2 postes à 10/20ème
			1 poste à 9/20ème
			1 poste à 8/20ème
			1 poste à 5/20ème
			1 poste à 4/20ème
			1 poste à 3/20ème
			1 poste à 2/20ème
Assistant d'Enseignement Artistique principal de 2ème classe	B	4	1 poste à 19/20ème
			1 poste à 18.50/20ème
			1 poste à 10/20ème
			1 poste à 2.75/20ème
Assistant conservation ppal 1ère classe	B	2	2 postes à 35/35ème
Adjoint du patrimoine 1ère classe	C	1	1 poste à 35/35ème
Adjoint du patrimoine 2ème classe	C	1	1 poste à 35/35ème
Adjoint administratif de 1ère classe	C	1	1 poste à 20/35ème
<b>Contrat à Durée Indéterminée</b>			
Assistant d'Enseignement Artistique principal de 2ème classe	B	1	1 poste à 7.5/20ème
<b>TOTAL</b>		<b>20</b>	

GRADES	CATEGORIE	EFFECTIFS	DHS
<b>SERVICE ANIMATION</b>			
Animateur Principal de 1ère classe	B	1	1 poste à 35/35ème
Adjoint d'animation 1ère classe	C	3	2 postes à 35/35ème
			1 poste à 34.42/35ème
Adjoint d'animation 2ème classe	C	3	1 poste à 35/35ème
			1 poste à 32.26/35ème
			1 poste à 23.72/35ème
<b>TOTAL</b>		<b>7</b>	
<b>SERVICE SOCIAL</b>			
Educateur Principal Jeunes Enfants	B	1	1 poste à 35/35ème
ATSEM Principal 1ère classe	C	1	1 poste à 33.80/35ème
ATSEM Principal 2ème classe	C	3	1 poste à 35/35ème
			1 poste à 32.61/35ème
			1 poste à 29.07/35ème
ATSEM 1ère classe	C	2	1 poste à 31.82/35ème
			1 poste à 31.67/35ème
<b>TOTAL</b>		<b>7</b>	
<b>SERVICE ENTRETIEN / RESTAURATION COLLECTIVE</b>			
Adjoint Technique ppal 1ère classe	C	2	2 postes à 35/35ème
Adjoint Technique ppal 2ème classe	C	5	1 poste à 35/35ème
			1 poste à 34.77/35ème
			1 poste à 34.08/35ème
			1 poste à 33.43/35ème
			1 poste à 31/35ème
Adjoint Technique 2ème classe	C	16	1 poste à 31.56/35ème
			1 poste à 27.48/35ème
			1 poste à 27.40/35ème
			1 poste à 24.08/35ème
			1 poste à 21.18/35ème
			1 poste à 18.89/35ème
			1 poste à 18,75/35ème <b>vacant</b>
			1 poste à 16.37/35ème
			1 poste à 15.79/35ème
			1 poste à 14.54/35ème
			1 poste à 12.50/35ème
			1 poste à 11/35ème
			1 poste à 9.25/35ème
1 poste à 5.82/35ème			
1 poste à 5.03/35ème			
1 poste à 4/35ème			
<b>TOTAL</b>		<b>23</b>	
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>90</b>	
<b>DONT TOTAL CDI ET NT</b>		<b>2</b>	
<b>TOTAL TC</b>		<b>47</b>	
<b>TOTAL TNC</b>		<b>43</b>	
<b>TOTAL ETP</b>		<b>70,64</b>	

## **9 - Questions diverses**

- ▶ A la question de Madame Myriam PURENNE, Madame le Maire indique que le Préfet a été informé de la présence de la mэрule dans le bâtiment du multi-accueil « Ty Loustics ».
- ▶ A la question de Madame Myriam PURENNE, Madame le Maire indique que les deux requêtes déposées par des particuliers dans le cadre du PLU n'ont pas abouti, les requérants ont été déboutés.
- ▶ Monsieur Claude LE BOURSICO indique avoir eu une copie d'un courrier de Madame CHEVALIER. Madame le Maire indique qu'une réponse sera donnée.
- ▶ Monsieur François LE LOUËR informe le Conseil de la semaine pour les alternatives aux pesticides à partir du 19 mars, un certain nombre de manifestations sont prévues dont le film "Tante Hilda". Des dépliantѕ vont être distribués pour présenter le programme.

**La séance est levée à 21h**